

Newsletter 50

Le nouveau « Dieselgate » des télécoms !

ACTUALITÉS

SOMMAIRE :

Téléphonie mobile

- Les tests d'émission des smartphones en Europe sont potentiellement faussés
- Pour la 1^{ère} fois en Europe, une Cour suprême tranche une question sanitaire majeure et ouvre la voie à une indemnisation financière

Antennes 5G

- La FCC déboute un groupe de résidents du Montana (Etats-Unis), qui s'opposait à la construction d'antennes en plein parc national

Ondes et 5G

- Film « The Widows' Street », de Klaus Scheidsteger

APPEL AUX DONS POUR 2026

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de Fr. 50'000.- (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
Bulletin de versement et QR code

Les tests d'émission des smartphones en Europe sont potentiellement faussés

Dans son communiqué du 1^{er} septembre 2026, Alerte Phonegate informe avoir interpellé chaque autorité nationale de surveillance du marché en Europe suite à la découverte d'une faille réglementaire majeure.

Comme en témoigne le Dr. Marc Arazi, l'association a constaté **qu'aucun régulateur européen n'est aujourd'hui en mesure de vérifier pleinement les logiciels d'émission de leurs téléphones !** Elle fait la comparaison avec l'affaire du « Dieselgate » (du groupe Volkswagen) puisque **des mécanismes de logiciels non divulgués peuvent modifier la puissance d'émission, les antennes ou le comportement de l'appareil lors des essais de débit d'absorption spécifique (DAS) !**

La Commission européenne reconnaît elle-même officiellement que l'utilisation d'outils propriétaires sans divulgation de l'algorithme ne permet pas « une évaluation indépendante du DAS, et ne garantit pas la transparence et l'indépendance nécessaires dans le cadre des activités de surveillance du marché ».

Autre limite majeure : la norme européenne ne définit pas de méthodologie pour plusieurs mécanismes actuels tels que les systèmes multi-antennes, la commutation dynamique des antennes et les algorithmes de contrôle de la puissance.

[Lire l'article de Phonegate](#)

Pour la 1^{ère} fois en Europe, une Cour suprême tranche une question sanitaire majeure et ouvre la voie à une indemnisation financière

Dans son ordonnance du 24 juillet 2026, la Cour suprême de cassation italienne **a imposé aux fabricants européens de téléphones mobiles d'informer clairement les consommateurs sur les risques de leurs appareils, même en cas d'incertitude scientifique.** Cette décision devrait permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé face aux risques potentiels pour leur santé.

La Cour suprême a reconnu que le droit d'être informé sur les risques sanitaires constitue un droit fondamental, **ouvrant par conséquent la voie à une indemnisation financière.**

Cette décision fait suite à une procédure engagée en 2018 par l'utilisatrice d'un iPhone mais ne concerne pas uniquement Apple. Ces principes s'appliquent à l'ensemble du marché.

[Lire l'article de Phonegate](#)

La FCC débout un groupe de résidents du Montana (Etats-Unis), qui s'opposait à la construction d'antennes en plein parc national

En août dernier, un groupe de résidents du Montana, qui souhaitait protéger la faune du parc national de Swan Valley, abritant notamment des aigles nicheurs, et éviter la construction d'un mât d'antennes de téléphonie mobile de près de 80 mètres, a subi un revers de la part de la Commission fédérale des communications (FCC).

En effet, la FCC s'est rangée du côté de l'opérateur, prétextant que ce dernier n'était pas tenu de faire d'autres recherches sur la façon dont les antennes pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement local, malgré des erreurs et négligences sur des informations clés de leur évaluation environnementale.

La FCC a en outre reconnu que les limites d'exposition aux radiofréquences ne concernaient que les humains et qu'il n'y avait rien dans la réglementation actuelle permettant de protéger les espèces non humaines ou l'environnement.

A l'instar de ce qui se passe en Suisse, qui dans la pratique délègue aux opérateurs une grande partie du contrôle de conformité du rayonnement de ses antennes, la FCC a dans le cas présent délégué cette vérification à l'opérateur !

[Lire l'article du Defender](#)

Film « The Widows' Street », de Klaus Scheidsteger

Dans notre [Newsletter 44](#), nous revenions sur la projection en octobre 2025 du précédent film de Klaus Scheidsteger « Le dilemme numérique », et la table ronde qui en a suivi, avec la participation du réalisateur ainsi que celle de notre présidente.

Cette année, M. Scheidsteger a réalisé un nouveau documentaire présentant l'étude ATHEM3, qui examine le lien entre les rayonnements des téléphones portables et les problèmes de santé.

Ce projet de recherche interdisciplinaire a été développé à partir de l'histoire personnelle du Dr. Monika Kruth, dont le mari est décédé après des années d'exposition à une antenne-relais de téléphonie mobile. L'étude a porté sur 24 sujets en Bavière et a révélé des dommages chromosomiques significatifs chez les personnes vivant à proximité des antennes-relais.

La comparaison avec les rayonnements radioactifs est particulièrement frappante : les dommages à l'ADN mesurés correspondent à une dose équivalente de 74,6

millisieverts, soit nettement supérieure aux limites autorisées pour les rayonnements ionisants. L'équipe de recherche, comprenant des experts tels que les professeurs Beljaev et Mosgöller, a utilisé des techniques de mesure de pointe, notamment la mesure de la variabilité de la fréquence cardiaque et l'analyse chromosomique.

Les résultats, publiés à l'international, pourraient induire un changement de paradigme dans l'évaluation des rayonnements des téléphones portables, car ils démontrent des dommages biologiquement similaires à ceux causés par les rayonnements radioactifs.

[The Widows' Street \(en anglais\)](#)

DERNIERES MISES A L'ENQUÊTE ET AUTORISATIONS SUR LE CANTON DE GENEVE

Si les liens ne sont pas encore mis sur notre site et que vous voulez agir, merci de nous contacter au plus vite par mail à : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour les autres cantons romands, vous trouverez les dernières mises à l'enquête dans ce lien : onsebougge.ch

2 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

08.09.26 Consultez le lien [Parc du Château-Banquet 2](#)

08.09.26 Consultez le lien [Rue de Saint-Jean 67, Genève-Cité](#)

1 NOUVELLE AUTORISATION (facteur de correction)

09.09.26 Consultez le lien [Rue des Lattes 19, Meyrin](#)

4 NOUVELLES AUTORISATIONS

11.09.26 Consultez le lien [Chemin de la Tour-de-Pinchat 22, Veyrier](#)

07.09.26 Consultez le lien [Chemin de l'Epinglier 3, Meyrin](#)

28.08.26 Consultez le lien [Rue de l'Aubépine 12, Genève-Plainpalais](#)

24.08.26 Consultez le lien [Avenue Wendt 18, Genève-Petit-Saconnex](#)

POUR UNE PETITE ASSOCIATION TELLE QUE LA NOTRE, LE BILAN EST TOUJOURS TRES IMPORTANT

Sans votre soutien, nous ne pouvons pas agir !

Depuis septembre 2019, nous nous sommes occupés de **459** mises à l'enquête, dont **163** nouveaux mâts (!).

Depuis début 2021, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **453** dossiers ont été autorisés.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi **78** dossiers en 1^{ère} instance, et depuis 2023, **16** dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues depuis le 7 octobre 2024, **95** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

Et également toutes nos actions d'information auprès de la population que politique

Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était **100% bénévole**. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe par des bénévoles sur le terrain, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, un soutien financier sous la forme de dons réguliers (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordial. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

Association 5G Moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Coligny

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

Numéro de clearing : 0900
Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Contactez-nous par mail : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Site : <https://5gmoratoirepourlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : news@5gmoratoirepourlasuisse.ch